





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-179**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1132262-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX CLUBS DU 3EME AGE AUX MILLES -
APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE**

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 8.4
Amenagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DONATINI Gilles

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX CLUBS DU 3EME AGE AUX MILLES - APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'activité associative autour des séniors des Milles a toujours été très dynamique. Elle est organisée aujourd'hui par deux clubs : Le Comité d'Aide Sociale pour les Anciens des Milles et l'Entraide 13 qui regroupent plusieurs centaines d'adhérents (350 pour le Comité d'Aide Sociale pour les Anciens des Milles). Les activités qu'ils proposent chaque semaine rassemblent près de 130 personnes pour des jeux de société (loto par exemple), des sorties, des goûters et repas, etc...

Ces clubs utilisent les installations de l'Espace des Vignerons, à savoir la grande salle polyvalente et ses sanitaires et le local traiteur. Bien que la salle polyvalente soit parfaitement adaptée aux besoins des clubs et disponible, le local traiteur pose des problèmes d'organisation. Il est conçu pour les process des traiteurs qui amènent tous les équipements et denrées nécessaires aux repas et remportent l'ensemble une fois la manifestation terminée. Au contraire, les activités hebdomadaires des deux clubs nécessitent le stockage sur place de vaisselles, couverts, ustensiles, matériels de loto, équipements de sonorisation, tableaux d'affichages, etc. Les organisateurs des activités des deux clubs stockent actuellement ces équipements chez eux et sont contraints, depuis bientôt quatre ans, de les amener et de les remporter chaque semaine. De plus, l'organisation des repas et goûters nécessitent un approvisionnement des denrées en plusieurs livraisons puisque les organisateurs ne possèdent pas de camion adapté.

C'est pourquoi il est envisagé l'extension de l'Espace des Vignerons sur sa partie arrière, avec une liaison directe couverte et fermée avec la grande salle polyvalente. Les deux clubs continueront d'utiliser la salle polyvalente, mais prépareront leurs activités et stockeront leurs matériels et les denrées nécessaires dans les nouveaux locaux. Il est prévu à cet effet deux locaux de stockage distincts et un espace commun de préparation.

Le détail des besoins en locaux est le suivant :

Local préparation :.....	33 m ²
Sas entrée :.....	10 m ²
W.C :.....	5 m ²
2 locaux de stockage indépendants	<u>2 x 10 =..... 20 m²</u>
	Total:..... 68 m ²

Il est décidé de confier la conduite de ce projet à la direction Conduite d'opérations de la Ville et d'en confier la conception au service Architecture de la Ville, avec l'assistance d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en conception et économie. Les travaux seront réalisés par des entreprises sélectionnées selon les règles de procédure adaptée.

L'équipement sera construit en écoconstruction selon les exigences suivantes :

- Principe de construction écologique fiable et éprouvée,
- Choix de matériaux naturels : Garantie de matériaux sains pour l'environnement et pour la santé, traçabilité (labels), réduction des nuisances liées aux transports, etc...
- Techniques écologiques de recyclage ou de conditionnement des déchets,
- Utilisation d'énergie renouvelable,
- Déconstruction facilitée.

Il pourra s'agir d'un principe modulaire, en structure porteuse bois.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est détaillée dans la fiche opérationnelle annexée. Elle s'élève à 150 000 € TTC.

La répartition pluriannuelle des dépenses est la suivante :

2018 :35 000 € TTC.

2019 :115 000 € TTC.

La livraison de l'équipement est prévue pour la rentrée de septembre 2019.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général pour l'extension de la salle des fêtes des milles pour la construction d'un équipement dédié aux clubs du troisième âge,

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée ci-annexée,

- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale de 150 000 € TTC.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires,

- **SOLLICITER** de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole Aix-Marseille Provence, toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes susvisées,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à organiser les consultations d'entreprises,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer les marchés de travaux,
- **DIRE** que cette opération sera financée dans le cadre du budget de l'année 2018.

DL.2018-179 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX CLUBS DU 3EME AGE
AUX MILLES - APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL ET ADOPTION DE LA FICHE
OPERATIONNELLE -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»